

Suppressions de postes en Meuse

Malgré une communication trompeuse de la DG, indiquant la création de 148 emplois à la DGFIP en 2024, c'est bien une nouvelle vague de suppressions à laquelle nous allons devoir faire face : **200 emplois vont être supprimés**, avec pour seul motif la contribution à la baisse des dépenses publiques.

Pour arriver au solde positif de +148 ETP, la DG prend en considération les transferts d'emplois de +348 ETP liés aux transferts de missions, notamment des Douanes et de la taxe d'urbanisme. Des collègues qui arrivent donc avec leur propre charge de travail.

En Meuse, du fait de l'arrivée du SA-SIE à Verdun, le solde sera positif en 2024.

Cependant, **3 postes seront supprimés dans les services existants** : - **2 B** et - **1 C**. Nous devons attendre le CSAL emploi de début d'année pour connaître le détail de ce nouveau coup de rabot.

Le SA-SIE comportera quant à lui **1 Idiv CN, 2 A, 15 B et 7C**.

Indemnisation des jours CET épargnés

Pour les agents possédant un CET (compte épargne temps), l'indemnisation des jours épargnés au-delà de 15 jours sera revue à la hausse à compter du 1er janvier 2024.

Pour les cadres A, l'indemnisation par jour épargné est portée de 135€ à 150€.

Pour les cadres B, l'indemnisation est portée de 90€ à 100€.

Pour les cadres C, l'indemnisation est portée de 75€ à 83€.

Vous [trouvez ici](#) le lien vous permettant d'accéder à l'arrêté du 24 novembre 2023 sur Legifrance.

La section locale

Pour cotiser ou adhérer, c'est par ici !

 **COTISER EN LIGNE**

L'accès à notre site local :



Solidaires SYNDICAT NATIONAL
Finances Publiques 55
Section de la Meuse

La section Meusienne de Solidaires Finances Publique vous souhaite à toutes et à tous de bonnes fêtes de fin d'année !

Mutations

Mouv'RH sera mis en œuvre pour la 1ère fois cette année, permettant l'application pleine et entière des Lignes Directrices de Gestion (LDG), donc des nouvelles règles.

La campagne de mutation s'ouvrira à **compter du 4 janvier 2024**.

Nous ne connaissons pas encore la date de fin de la campagne d'élaboration des vœux.

Très bientôt, vous recevrez l'Unité Spécial Mutations, reprenant l'ensemble des nouvelles règles de mutation.

Attention, cette année, il va y avoir énormément de changements, tant sur la prise en compte des priorités, que sur le classement des demandes.

Pour toute question relative aux mutations : mutation@solidairesfinancespubliques.org

Nous organiserons également des permanences à Bar le Duc et Verdun début janvier.

Forfait Mobilité Durable : faites la demande avant le 31 décembre !

Pour ceux qui utilisent un mode de transport respectueux du développement durable, le montant annuel du "forfait mobilités durables" est fixé :

- à 100€ lorsque l'utilisation du moyen de transport est comprise entre 30 et 59 jours par an ;
- à 200€ entre 60 et 99 jours par an ;
- à 300€ pour au moins 100 jours par an.

Pensez à faire votre demande **avant la fin de l'année au service RH**.

Plus d'infos [par ici](#).

Comptes-rendus des instances

Vous pouvez retrouver les compte-rendus des dernières instances ici :

- [CSAL du 19 octobre](#)
- [CSAL-FS du 30 novembre](#)

Évolution sur les préparations aux concours internes et examens pro de la DGFIP

La DGFIP fait évoluer le dispositif d'accès aux préparations de concours avec stages en ne limitant plus à 2 fois l'accès au cycle préparatoire sur l'ensemble de la carrière mais sur des tranches glissantes de 5 ans.

Autre évolution : en cas d'admissibilité du concourant ou de la concourante, le redoublement du cycle préparatoire pourra être autorisé l'année suivante (à sa demande). Toutefois, le contenu du premier stage du second cycle offert se fera en toute autonomie et sur son temps personnel.

Ce nouveau dispositif est effectif à compter des préparations pour les concours dont les notes d'ouverture sont publiées depuis septembre.